



Madame, Monsieur,

C'est un honneur de prendre la suite de Didier Pigoreau qui a œuvré pendant plus de trente ans pour notre village. Au nom de la nouvelle équipe municipale qui m'entoure, je vous remercie pour votre soutien lors des élections qui se sont déroulées dans une configuration particulière, avec les premières précautions sanitaires pour faire face au Coronavirus. Cette pandémie est venue bouleverser nos vies à tous, personnelles, familiales et professionnelles pendant plusieurs mois.

Heureusement, notre population a été à peu près épargnée par la COVID-19 mais le confinement total a renforcé l'isolement de certaines personnes (particulièrement nos aînés), empêché certains examens médicaux, stoppé chantiers et travaux. Un grand merci à chacun de vous, qui de près ou de loin, a fait preuve d'aide, d'entraide et de bienveillance envers des voisins, des collègues, la collectivité (merci aux couturières).

En intégrant le conseil municipal, ses membres, résidant aussi bien dans le bourg que dans les hameaux, sont là pour réfléchir et mettre leurs compétences au service de notre commune et de ses habitants, petits et grands. Ils se sont investis immédiatement pour prendre connaissance des dossiers en cours, distribuer les masques dans leur quartier, améliorer l'avenir. Et surtout, être à votre écoute pour que, tous ensemble, nous continuions à s'assurer qu'il fait bon vivre à St-Lubin ! De nouveaux habitants se sont installés depuis le début de l'année 2020, que ce soit dans le lotissement du Val des Jonquilles ou en achetant une maison existante, nous leur souhaitons la bienvenue.

Bonne nouvelle, le secrétariat est à nouveau ouvert sur trois créneaux hebdomadaires (voir en dernière page) et c'est une citoyenne de la commune qui a été retenue pour ce poste, Aurore de Carvalho.

Les manifestations publiques ayant toutes été annulées depuis cinq mois, et celles de la fin de l'année encore incertaines... nous profitons de ce numéro pour vous rappeler / communiquer certaines informations et obligations à respecter par tout un chacun. Sachez que la refonte du site internet est lancée, c'est un énorme travail qui devrait voir son aboutissement fin septembre/début octobre.

Surtout, continuez à prendre soin de vous, de vos familles, voisins et amis et maintenez les gestes barrière dans les mois à venir, c'est indispensable.

Henry BOUSSIQUOT
MAIRE



T. 02 54 43 22 31

(numéros d'urgence en cas d'absence et en dehors des horaires d'ouverture)

mairie.stlubin@orange.fr / www.saintlubinenvergonnois.fr



**ORGANIGRAMME
DE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE**
mandat 2020 > 2026



**Henry
BOUSSIQUOT**

Maire



**Sandrine
LHUILLIER**
1^{er} adjointe

Vie scolaire
Communication
Culture



**Philippe
PRUDHOMME**
2^{ème} adjoint

Bâtiments
Urbanisme
Patrimoine



**Philippe
DARIDAN**
3^{ème} adjoint

Voirie
Environnement
Relations avec le milieu agricole

CONSEILLÈRES MUNICIPALES & CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Muriel
BILAK**



**Magali
BODUSSEAU**



**Laurence
CHEMMA**



**Martine
DIARD**



**Laurence
RAFFRAY**



**Adrienne
ROBIN**



**Laurent
CAUQUIL**



**Olivier
CLÉMENT**



**Dominique
GOURJAU**



**Didier
LEROY**



**Guillaume
MARTIN**



**La mairie se rapproche de vous grâce à
l'application simple et gratuite
PANNEAUPOCKET**

Un système simple et efficace qui vous prévient instantanément, par notification, sur votre smartphone et/ou tablette, des alertes et des informations de votre commune.

>>> Vous serez ainsi informés en temps réel des alertes météo, coupures de réseaux, travaux sur la voirie, événements et manifestations ...

Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de St-Lubin, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris.

**Une application 100% française, simple et engagée,
qui ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée
personnelles du citoyen.**

QUELQUES SECONDES SUFFISENT
POUR INSTALLER PANNEAUPOCKET :

- > Téléchargez l'application disponible sur l'AppStore ou sur GooglePlay
 - > Recherchez la commune dans la barre de recherche
 - > Mettez-la en favoris (le cœur en haut à droite)
 - > Activez les notifications PanneauPocket dans vos paramètres
- ET LE TOUR EST JOUÉ !

ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

REPORT DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE
(initialement programmée en mars dernier,
et avec toutes les mesures sanitaires
qui s'imposent...)

AU PENSIONNAT DES TOUJOURS JEUNES

une comédie de Jérôme Dubois
par la troupe du Petit Théâtre de Landes

DIMANCHE 4 OCTOBRE À 15H

à la salle des Fêtes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET RENOUVELLEMENT DU BUREAU

VENDREDI 25 SEPTEMBRE À 19H30

USEP ST-LUBIN/ST-BOHAIRE



La période de confinement a
contraint chaque association
à annuler ou reporter ses
activités et événements...

**La collecte de la ferraille sur les deux
communes, qui sert à financer une partie
des sorties de tous les enfants des écoles,
est prévue en septembre/octobre.**

**La date retenue sera affichée dans
le panneau de la mairie et annoncée
sur PanneauPocket !**

ENSEMBLE & SOLIDAIRES



L'association «ensemble et solidaires» UNRPA Orchaie / Saint-Lubin, confrontée comme tout le monde à la crise sanitaire, a dû annuler et reporter toutes ses activités prévues au printemps 2020. **L'assemblée générale aura lieu le mercredi 23 septembre** précédée d'un « joyeux repas de retrouvailles, oh combien attendu après ces longues semaines de confinement, de solitude et d'inquiétude pour chacun d'entre nous.

Cette journée sera alors l'occasion d'envisager les projets à venir : un loto en décembre, la galette en janvier, le repas dansant en février. Mais aussi 2 sorties : une promenade-repas en bateau sur le canal de Briare en juin, une visite du musée Tatin en Mayenne en septembre, sans oublier la reprise dès septembre 2020 des activités habituelles (jeux les lundi et jeudi, cartonnage le mardi et ateliers « internet et messageries » le vendredi).

Alors, amis retraités, ou futurs retraités, ne restez pas seuls. Nous comptons sur tous !

PLUS D'INFOS > CONTACT : michel.traisnel41@orange.fr

SET CISSE CLUB

Le Set Cisse Club se réjouit d'enregistrer de nouvelles familles adhérentes. Le tarif des adhésions reste inchangé : **30 € / an / famille !**

Lors de la première inscription, il est toujours demandé une caution de 30 euros pour le badge et les clés d'accès.



Cette année, l'assemblée générale n'ayant pu se faire au printemps, comme d'habitude, l'association va s'adapter pour tenir

informés ses adhérents et futurs adhérents du bilan annuel et pour organiser le renouvellement des badges pour la saison 2020/2021.

**LE SET CISSE CLUB SOUHAITE RENFORCER
L'ÉQUIPE DE SES MEMBRES BÉNÉVOLES !**

Inscription & renseignements :

**>>> Didier Soulard (président) : 02 54 45 15 15
David Besnard (secrétaire) : 06 52 38 33 54**

LE MONDE DES ENFANTS

À L'ÉCOLE

Le retour de tous les élèves pour les dernières semaines d'école était une bonne nouvelle pour tout le monde. Comme les années précédentes, ou presque, avec toutes les précautions nécessaires, toutes les classes des écoles de St-Lubin et St-Bohaire ont reçu les membres du syndicat scolaire, un livre choisi par leur enseignant.e. Le goûter, sous emballage individuel exceptionnellement, a pu être partagé avant de rejoindre les familles.



Pour être en mesure d'ouvrir à nouveau les portes de l'école lors de la première phase de déconfinement, l'équipe municipale précédente a travaillé en étroite collaboration avec le corps enseignant pour que soit appliqué et respecté, dans son intégralité, le protocole sanitaire imposé par les services de l'État. Cela a demandé beaucoup de réflexion, de concertation et de bonne volonté, d'autant plus que les locaux de notre école communale ne s'y prêtent guère...

Mais tout s'est parfaitement déroulé, et parents et enfants sont revenus en toute confiance. Le manque de salles ne nous a pas permis de rouvrir

la garderie mais nous avons tenu à ce que la restauration scolaire soit assurée ! Nous adressons un vif remerciement au personnel venu en remplacement pour la surveillance des enfants et en renfort pour les désinfections multiples et quotidiennes, à Liliane qui a régalé les élèves pour leur faire oublier les distanciations, ainsi qu'aux maîtresses qui ont réaménagé leur classe et leur emploi du temps.

Une fois de plus, la preuve est faite que l'union fait la force et que le savoir vivre ensemble ressort gagnant !!!



LES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2020.21 SONT STABLES AVEC UN TOTAL DE 111 ÉLÈVES RÉPARTIS COMME SUIT :
61 ENFANTS SUR ST-LUBIN ET 50 SUR ST-BOHAIRE

En fonction de l'actualité, des aménagements seront peut-être à nouveau nécessaires à la fin de l'été...



VOUS CHERCHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE ?

Contactez Mélanie Jarrier : 06 60 24 54 76
Bouqueil la Ville (sur la route de St-Bohaire)

LA VIE DE LA COMMUNE



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

LE RECENSEMENT À 16 ANS DOIT AVOIR LIEU DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LE 16^E ANNIVERSAIRE !

Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative.

Le recensement permet à l'administration :
de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC).
et de vous inscrire d'office sur les listes électorales quand vous atteignez l'âge de 18 ans.

À savoir : si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.
La démarche à faire reste la même et vous devez la faire vous-même !
Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES :

Carte nationale d'identité ou passeport valide
Livret de famille à jour

TARIFS COMMUNAUX (AU 1^{ER} JANVIER 2020)



CANTINE SCOLAIRE

Repas enfant : **3,45€**
Repas adulte : **6,60€**

GARDERIE SCOLAIRE

1 semaine, 1^{er} enfant : **10,10€**
1 semaine, 2^{ème} enfant : **8,10€**
1 semaine, 3^{ème} enfant : **6,05€**
Occasionnel : **3,25€**

PHOTOCOPIE

Format A4 noir et blanc : **0,15€**
Format A4 couleur : **0,25€**

ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE Gratuit !

SALLE DES FÊTES

Caution : **500€** / **Tarifs été** : du 1^{er} mai au 30 septembre / **Tarifs hiver** : du 1^{er} octobre au 30 avril

	TARIFS COMMUNE				TARIFS HORS COMMUNE			
	ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER	
	AC	SC	AC	SC	AC	SC	AC	SC
Jour de semaine (du lundi au jeudi)	210	160	260	205	320	270	370	315
Week-end (samedi et dimanche)	270	220	320	270	490	440	540	490

CIMETIÈRE

Concession trentenaire **350€** Dispersion des cendres + plaque **100€**
Colombarium **525€** (15 ans) / **850€** (30 ans)

COMMÉMORATION



Ce 8 mai 2020 a été singulier à plus d'un titre !

D'une part, la municipalité s'est retrouvée, contrainte par la Préfecture, à tenir cette cérémonie qui nous tient tous à cœur, sans public, sans les anciens combattants, sans le corps des pompiers volontaires et sans les enfants. 75 ans après la victoire du 8 mai 1945, l'heure était au recueillement individuel, au souvenir et au souhait que la paix perdure.

Et d'autre part, c'était la dernière fois que Didier Pigoreau procédait à la lecture du message envoyé par le Président de la République, et qu'il officiait en tant que maire de la commune.

À LA RECHERCHE DE VOS SOUVENIRS...

L'ensemble des conseillers aimerait beaucoup découvrir des images de Saint-Lubin, de ses rues, de ses fêtes, de ses cérémonies et en faire profiter les habitants.

Si vous détenez des clichés, ce serait vraiment gentil de votre part de nous les confier le temps de les scanner (nous vous les redonnerons aussitôt) pour pouvoir les partager, les exposer plus tard.

> **secrétariat de Mairie : 02 54 43 22 31**



C'EST POUR QUAND ?

LA FIBRE, chez vous !

Vous l'avez sûrement constaté, l'arrivée de la fibre sur St-Lubin est une réalité. En tout cas dans un premier temps, pour les habitations du bourg. Les réseaux sont enterrés et les opérateurs ont commencé les démarches commerciales.

Pour les hameaux, ce sera ensuite et en aérien.
Nous vous informerons de l'avancée des travaux dans le courant de l'automne !



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-LUBIN

s'est déconfinée en juin pour quelques jours avant la fermeture estivale.
Elle sera à nouveau ouverte aux horaires habituels à partir du 2 septembre, tous les :

MARDI & JEUDI DE 16H30 À 18H

Pendant les vacances 2 permanences seront assurées

Mardi 4 et jeudi 6 août 2020 de 16h30 à 18h00

L'équipe des bénévoles, en partenariat avec l'équipe municipale, réfléchit à de nouveaux projets fédérateurs autour du livre, du conte, ou toute autre idée permettant de faire se retrouver les habitants, petits et grands pour des moments conviviaux. Affaire à suivre...



CARTE GRATUITE !!!

Renouvellement des œuvres plusieurs fois par an, achat de nouveautés, prêt de DVD, de revues mensuelles, ...

N'hésitez pas à venir rejoindre les «dames de la bibliothèque»
pour quelques heures de temps en temps
> une autre façon de se rencontrer, d'échanger, de rendre service.

"Chaque lecture est un acte de résistance. Une lecture bien menée sauve de tout, y compris de soi-même." Daniel Pennac

Et en hommage aux célèbres citations de notre ex-maire,
mais version contemporaine :

« Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement »

Francis Blanche

La communauté d'agglomération dont nous dépendons est au service de tous les habitants de son territoire. Elle détient de nombreuses compétences, utiles à tous :

Assainissement / aménagement du territoire
crématorium / transports
développement économique
loisirs / collecte des déchets
culture / gestion de la voirie (grands axes)
eau / tourisme / enseignement supérieur
action sociale / environnement

Toutes les infos sont consultables sur

www.agglopolys.fr

Pour joindre un service : 02 54 90 35 35



Si vous n'avez pas internet, laissez un message complet en mairie, nous serons votre relai si besoin.

INFOS PRATIQUES



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

(article 84 du règlement sanitaire départemental applicable aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités)

En cas de non-respect une amende de 450€ peut être appliquée

(article 131-13 du nouveau code pénal)

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

DÉCHETS VISÉS :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Retrouvez plus d'informations et de conseils sur :

www.ademe.fr

> Prévention et gestion des déchets

> Le compostage et le paillage

VALORISEZ VOS DÉCHETS !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine ou 37 900 km pour une voiture essence !!!

TRAVAUX BRUYANTS : LES RÈGLES À RESPECTER

Vous avez acheté un bien immobilier nécessitant d'importants travaux... potentiellement bruyants ? Attention : pour une maison individuelle ou pour un appartement, vous devez veiller à ne pas troubler inconsidérément le voisinage.

Si vous souhaitez réaliser des travaux de bricolage plus légers, ils pourront se dérouler :

De 8h à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi.

De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis.

De 10h à 12h les dimanches.



RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PLANTATIONS INDIVIDUELLES



TROIS ARTICLES À CONNAÎTRE :

Article 671 du Code civil

Créé par Loi 1804-03-19 promulguée le 29 mars 1804

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article 672 du Code civil

Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire. Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Article 673 du Code civil

Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

>>> RÈGLES DE DISTANCE À RESPECTER PAR RAPPORT À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ SELON LA HAUTEUR DE LA PLANTATION

HAUTEUR DE LA PLANTATION	DISTANCE MINIMUM À RESPECTER EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ VOISINE
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

À SAVOIR : La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
Et la hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

EN DEHORS DE TOUT CADRE LÉGAL, LE VOISIN GÊNÉ PEUT EXIGER QUE LES PLANTATIONS SOIENT ARRACHÉES OU RÉDUITES À LA HAUTEUR LÉGALE. IL DOIT ADRESSER AU DIT VOISIN UN COURRIER EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION. EN CAS DE REFUS, IL FAUT AVOIR RECOURS À UNE DÉMARCHE AMIABLE À L'AIDE D'UN CONCILIATEUR DE JUSTICE (PROCÉDURE GRATUITE), OU D'UNE MÉDIATION (DÉMARCHE PAYANTE), OU D'UNE PROCÉDURE PARTICIPATIVE (DÉMARCHE PAYANTE AVEC RECOURS À UN AVOCAT).

LA COUPE DES BRANCHES DES ARBRES, ARBUSTES ET ARBRISSEAUX APPARTENANT AU VOISIN ET QUI AVANCENT SUR VOTRE PROPRIÉTÉ RELÈVE DE SA RESPONSABILITÉ. VOUS POUVEZ CONTRAINDRE VOTRE VOISIN À COUPER LES BRANCHES DE SON ARBRE SI ELLES AVANCENT SUR VOTRE PROPRIÉTÉ, MAIS VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE LES COUPER VOUS-MÊME. POUR OBTENIR GAIN DE CAUSE, IL FAUT SAISIR LE TRIBUNAL DU LIEU OÙ SE SITUE LE TERRAIN.



SI VOUS ET VOTRE VOISIN ÊTES PROPRIÉTAIRES D'UNE PLANTATION MITOYENNE (HAIE OU ARBRE), CHACUN PEUT LA DÉTRUIRE JUSQU'À LA LIMITE DE SA PROPRIÉTÉ, À CHARGE DE CONSTRUIRE UN MUR SUR CETTE LIMITE.



VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE CUEILLIR LES FRUITS ET LES FLEURS D'UN ARBRE DU VOISIN QUI DÉBORDENT SUR VOTRE PROPRIÉTÉ. EN REVANCHE, VOUS POUVEZ RAMASSER LIBREMENT CEUX QUI TOMBENT NATURELLEMENT SUR VOTRE PROPRIÉTÉ.

RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN ZONE 20 KM/H

La « zone de rencontre » est destinée à favoriser une « circulation douce » en agglomération !

En France, c'est le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008, inscrit au Journal Officiel, qui a instauré la mise en place des zones de rencontre dans les agglomérations. L'objectif de ces espaces est de réussir à partager, en toute sécurité, la chaussée entre les piétons et tous les véhicules.

D'APRÈS L'ARTICLE R 110-2 DU CODE DE LA ROUTE, UNE ZONE DE RENCONTRE EST UNE :



« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse de tous les véhicules y est limitée à 20 km/h. En cas de route à sens unique : toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Il est important de garder à l'esprit que l'abaissement de la vitesse à 20 km/h est étroitement lié à la présence d'usagers vulnérables. Ces derniers, contrairement à la plupart des véhicules à moteur, ne disposent pas d'une carrosserie pour les protéger et en cas de choc, le taux de mortalité est beaucoup plus élevé. Il s'agit donc d'une mesure préventive permettant d'éviter le pire.

TROIS PRINCIPES À RESPECTER :

La priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas obligation de se déplacer sur les trottoirs, s'ils existent.

La vitesse de tous les véhicules est limitée à 20 km/h.

Régime de priorité par défaut aux intersections > dans le Val des Jonquilles, la priorité à droite s'applique à chaque voie sans issue !!!

Le conseil municipal a pour projet, à court terme, de limiter la vitesse dans le lotissement des Rochettes, la rue du Clos Vignot (menant au cimetière) et des Hauts de St-Lubin.

Nous comptons sur le civisme de chacun / de tous pour appliquer et transmettre ces règles de vie commune.

INFOS PRATIQUES



Aurore de Carvalho a intégré l'équipe du personnel municipal depuis début juin. Elle vous accueille au secrétariat de la mairie :

LUNDI : 16H > 18H, JEUDI : 16H > 19H

permanence d'un.e élu.e le jeudi de 18h à 19h !

VENDREDI : 11H > 13H

En dehors de ces horaires, laissez un message sur le répondeur ou par mail, elle prendra contact avec vous aussi rapidement que possible.

**FERMETURE ESTIVALE
DU 1^{ER} AU 16 AOÛT INCLUS**

CET ÉTÉ, L'AGENCE POSTALE NE
FERME QU'UNE SEMAINE !

DU 25 JUILLET AU 2 AOÛT INCLUS

Horaires d'ouverture :

LUNDI : 13H00-17H00

MARDI, VENDREDI : 11H00-12H30 / 13H00-17H00

MERCREDI : 13H15-17H00

JEUDI : 8H30-12H15



LA BOULANGERIE DE SAINT-LUBIN
est ouverte

du mardi au vendredi

de 7h15 à 13h et de 15h30 à 19h30

le samedi de 7h15 à 13h et de 15h30 à 19h30
et le dimanche de 7h15 à 13h

Pain, viennoiserie, pâtisserie, sandwich, épicerie
de première nécessité, tabac

FERMETURE ESTIVALE

DU 13 JUILLET AU 3 AOÛT INCLUS

(pas de dépôt de pain pendant cette période)

DU NOUVEAU...

BONNE NOUVELLE À DÉGUSTER EN FAMILLE OU ENTRE AMIS :

Julien, pizzaiolo, installera son camion tous les 15 jours à compter du mois de septembre (le 7 ou le 21...) le lundi soir à partir de 17h30 (installation) et jusqu' à 21h (selon la saison).

Sfizio - le camion italien - frais, fait maison e' basta !

Dès la rentrée vous pourrez consulter son site www.sfizio.fr
et les réseaux sociaux [@sfizio_lecamionitalien](https://www.instagram.com/sfizio_lecamionitalien) pour découvrir la carte
passer commande et payer en ligne de façon sécurisée (Click & Collect).

Mise à jour des infos régulièrement, sur PanneauPocket !

